

Criminalisation de l'action syndicale

Rejet de la loi d'amnistie : ils ont osé !

mercredi, 24 avril 2013



texte en pdf

Certains droits sont essentiels à la Démocratie : défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale, le droit de grève, participer à la détermination collective des conditions de travail... (alinéas 6, 7 et 8 du préambule de 1946).

C'est donc légitimement que nombre de salariés manifestent au travers de mouvements sociaux pour défendre les conditions de travail, préserver l'emploi et les services publics ainsi qu'un système de protection sociale efficace et

solidaire.

Pendant la période gouvernementale précédente, la violence des relations sociales s'est accentuée, les plans de licenciements se sont multipliés entraînant pour les salariés de véritables traumatismes auxquels ils n'ont pas toujours pu faire face. Dans ces situations, les syndicalistes se retrouvent en première ligne de la défense de l'ensemble des salariés qui les mandatent.

La loi d'amnistie proposée par les élus du groupe démocrates et républicains s'inspire de la dernière loi d'amnistie de 2002 proposée par Jacques Chirac et votée par la droite. Cette loi n'avait provoqué aucun encouragement à des actes de violence, au contraire elle avait contribué à apaiser le climat social.

En comparaison, la proposition de loi de 2013 a été considérablement « allégée » par l'Assemblée nationale et le Sénat. Malgré cela droite et patronat n'ont eu de cesse de tenir des propos extrêmement virulents, alarmistes en accusant cette loi d'être une incitation à la violence.

Le patronat cherche continuellement à museler le monde du travail, notamment en criminalisant l'action syndicale, mais aussi en tentant d'éviter pour lui-même toutes possibilités de sanctions comme en témoigne le récent texte sur « la sécurisation de l'emploi ».

On s'attendait à ce qu'un gouvernement à majorité socialiste soutienne cette loi d'amnistie a minima. Il n'en n'est rien ! La Commission des lois, sur demande du gouvernement, vient de rejeter ce matin la proposition de loi.

Le gouvernement et l'Assemblée nationale, en acceptant la criminalisation des salariés et syndicalistes, envoient un message désastreux au monde du travail. Plutôt que de s'en prendre à eux, ils feraient mieux de contribuer par une politique volontariste à empêcher les licenciements et la violence qui les accompagnent.

Montreuil, le 24 avril 2013
